

Ancrage de la durabilité et de l'éducation à la durabilité dans des cadres stratégiques

Pour chaque niveau, il est indiqué quel est l'ancrage stratégique pour le développement durable/durabilité¹ ainsi que pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD)/éducation à la durabilité (ED).

Il est également différencié les ancrages valant pour l'enseignement obligatoire de ceux de l'enseignement postobligatoire.

	Développement durable / Durabilité	Éducation en vue d'un développement durable / éducation à la durabilité	
		Enseignement obligatoire	Enseignement postobligatoire
Au niveau international	Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)	Agenda 2030 des Nations Unies et son ODD 4 sur l'éducation de qualité et sa cible 4.7 relative à l'éducation au développement durable	
Au niveau national	Constitution fédérale (articles 2 et 73)		
	Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral	Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral , dans laquelle il reconnaît la formation comme un moteur déterminant face aux défis du développement durable et promeut l'EDD (p. 50 en particulier)	
		<p>Déclaration 2023 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation dans laquelle la Confédération et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont inscrit l'EDD comme un thème clé de leur politique</p> <p>Loi sur la formation professionnelle qui prévoit que la personne en formation puisse acquérir les connaissances et contribuer au développement durable (art. 15 al. 2c)</p> <p>Ordonnance sur la formation professionnelle qui prévoit que les responsables de la formation professionnelle soient formés au développement durable (art. 48 g)</p> <p>Ordonnances par métier de la formation professionnelle initiale qui intègrent, ou non, des injonctions en termes de développement durable/durabilité et/ou d'EDD</p> <p>Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale qui prévoit que les apprentis puissent penser leurs activités professionnelles en rapport avec la nature et la société et exercer leurs responsabilités à l'égard de la nature (art. 3 al. 1c et d) (version 2009)</p> <p>Ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale qui vise à ce que les personnes en formation soient rendues capables de contribuer au développement durable (art. 2 al. 2d) (version de 2006 en révision projet Culture générale 2030)</p> <p>Plan d'études cadre pour l'enseignement de culture générale dans la formation professionnelle initiale dans lequel le domaine d'enseignement « Société » a pour objectif de participer à l'EDD (version de 2006 en révision projet Culture générale 2030)</p> <p>Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale, dont les compétences transversales doivent permettre aux élèves de prendre conscience des fondements et du fonctionnement des relations sociales, et devenir à la fois plus aptes et plus enclins à la compréhension interculturelle, plus respectueux envers autrui ainsi qu'à l'égard de la nature. De plus, différents domaines d'enseignement ont pour objectif de participer à l'EDD (version de 2018)</p> <p>Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, dont les études doivent préparer les élèves à exercer leurs responsabilités à l'égard de la nature (art. 5 al. 4 ORM) (version de 1994 en vigueur)</p>	

¹ Indépendamment des réflexions scientifiques, les expressions « durabilité » et « développement durable » sont utilisées à ce jour de façon synonyme aux niveaux politique et juridique.

			<p>Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, dont les études doivent préparer les élèves à exercer leurs responsabilités à l'égard de la nature (art. 6 al. 4 ORM) (version de 2023 provisoire, projet Matu2023)</p> <p>Plan d'études cadre écoles de maturité qui prévoit un domaine d'enseignement transversal d'éducation au développement durable (chapitre VI) (version de 2023 provisoire, projet Matu2023)</p>
Au niveau intercantonal		<p>Programme d'activité 2020-2023 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), dans lequel l'éducation en matière de durabilité est inscrite comme une des priorités politiques (p. 3)</p> <p>Plan d'études romand (PER) qui fixe la place de l'EDD dans le chapitre « Présentation et organisation du PER ». L'EDD est également identifiée dans la Formation générale et en particulier au sein de la thématique « Interdépendances (sociales, économiques, environnementales) »</p>	
			<p>Plan d'études cadre romand pour la maturité professionnelle comprend des objectifs en matière d'EDD qui sont intégrés aux différents domaines d'études et à leurs branches</p>
Au niveau cantonal	Agenda 2030 du Conseil d'Etat vaudois qui définit la politique cantonale en matière de durabilité	Agenda 2030 du Conseil d'Etat vaudois et sa cible 4.7 relative à une éducation à la durabilité (p.59)	
	<p>Plan climat vaudois du Conseil d'Etat dont la mesure stratégique « la formation, moteur du changement » charge chaque établissement de la mise en œuvre à son échelle d'une stratégie de durabilité et climatique, et qui vise à renforcer les capacités des enseignant-e-s, formateur-ice-s, responsables à intégrer la durabilité à leurs pratiques professionnelles, par le biais de la formation de base et continue, ainsi qu'à faire évoluer les contenus, les méthodes et les outils pédagogiques pour permettre de traiter l'enseignement des enjeux environnementaux et climatiques (Fiche 28)</p>		
	Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat vaudois qui fixe la durabilité et le climat comme un des trois axes stratégiques	Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat vaudois qui vise un renforcement de l'éducation à la durabilité à l'école obligatoire, au gymnase et dans les formations professionnelles initiales (Mesure 3.3)	
			<p>Plan d'études de la maturité spécialisée orientation pédagogie comprend des objectifs en matière d'EDD qui sont intégrés aux différents disciplines</p>